



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.3.2015
C(2015) 1423 final

ANNEX 8

Annexe

FICHE FINANCIÈRE pour le FEAGA

à la

DÉCISION DE LA COMMISSION

**relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne
(section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission**

Annexe FICHE FINANCIÈRE pour le FEAGA		FinancSt/10/	
		6.XXXX.X.X	
		DATE: [...]	
1. LIGNE BUDGÉTAIRE:		CRÉDITS:	
2. INTITULÉ DE LA MESURE:			
3. BASE JURIDIQUE:			
4. OBJECTIFS DE LA MESURE:			
5. INCIDENCES FINANCIÈRES	PÉRIODE DE 12 MOIS (Mio EUR)	EXERCICE EN COURS [n] (Mio EUR)	EXERCICE SUIVANT [n+1] (Mio EUR)
5.0 DÉPENSES - À LA CHARGE DU BUDGET DE L'UE (RESTITUTIONS/INTERVENTIONS) - DES BUDGETS NATIONAUX - D'AUTRES SECTEURS	[...]	[...]	[...]
5.1 RECETTES - RESSOURCES PROPRES DE L'UE (PRÉLÈVEMENTS/DROITS DE DOUANE) - SUR LE PLAN NATIONAL	[...]	[...]	[...]
	[n+2]	[n+3]	[n+4]
5.0.1 PRÉVISIONS DES DÉPENSES	[...]	[...]	[...]
5.1.1 PRÉVISIONS DES RECETTES	[...]	[...]	[...]
5.2 MODE DE CALCUL:			
6.0 FINANCEMENT POSSIBLE PAR CRÉDITS INSCRITS AU CHAPITRE CONCERNÉ DU BUDGET EN COURS D'EXÉCUTION		OUI NON	
6.1 FINANCEMENT POSSIBLE PAR VIREMENT ENTRE CHAPITRES DU BUDGET EN COURS D'EXÉCUTION		OUI NON	
6.2 NÉCESSITÉ D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		OUI NON	
6.3 CRÉDITS À INSCRIRE DANS LES BUDGETS FUTURS		OUI NON	
OBSERVATIONS:			